

Rapport financier du 2^e trimestre de la SCHL (2015)

Séance d'information à l'intention des
médias – 24 août 2015



Introduction

- Le *Rapport financier trimestriel* (RFT) présente les résultats financiers pour le trimestre clos le 30 juin 2015.
- Afin d'accroître davantage la transparence et l'offre de données, nous avons également publié des suppléments d'information sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.
- Ces documents contiennent diverses statistiques et données sur les activités commerciales de la SCHL et aident le lecteur à mieux comprendre les activités de la Société.
- Il s'agit de la première publication du *Supplément d'information sur les obligations sécurisées*.

Contexte opérationnel

- La SCHL a établi trois orientations stratégiques qui centreront ses efforts et ses activités au cours des cinq prochaines années de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement :
 - Aligner les risques sur le mandat
 - Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire
 - Être une organisation très performante
- Ces orientations stratégiques reflètent le travail que nous avons déjà amorcé en vue de réaliser notre vision qui consiste à être au cœur d'un système de logement de classe mondiale.

Favoriser l'accès et la stabilité financière

- La SCHL fournit de l'assurance prêt hypothécaire et des programmes de titrisation afin de favoriser l'accès au financement hypothécaire et de contribuer à la stabilité du système financier.
- La SCHL offre de l'assurance prêt hypothécaire dans tous les marchés, peu importe le cycle économique.
- Les programmes de titrisation de la SCHL offrent, aux petits comme aux grands prêteurs, une source de financement fiable et rentable pour le crédit hypothécaire, ce qui favorise la concurrence sur ce marché et contribue à la stabilité du système financier.
- Au cours du deuxième trimestre :
 - la SCHL a assuré les prêts hypothécaires de plus de 80 000 logements répartis dans toutes les régions du Canada;
 - la SCHL a accordé des cautionnements de 24,6 milliards de dollars grâce à ses programmes de titrisation.

Résultat net

- Les programmes d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation de la SCHL sont appliqués sur une base commerciale, sans le soutien des contribuables canadiens.
- Le résultat net de la SCHL (déduction faite de l'impôt) pour le premier trimestre s'est établi à 348 millions de dollars.
- Au cours des 10 dernières années, l'impôt sur le résultat et le résultat net de la SCHL ont permis de contribuer pour 21 milliards de dollars à l'amélioration de la situation financière du gouvernement du Canada.

La qualité du portefeuille de prêts de la SCHL est excellente

- Les pratiques de souscription prudentes adoptées pour veiller à la qualité globale du portefeuille permettent de réduire le risque associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire.
- Le taux global de prêts en souffrance, qui s'établissait à 0,34 % au 30 juin 2015, témoigne de la solidité du portefeuille de la SCHL.
- À la clôture du premier trimestre, les propriétaires-occupants ayant un prêt hypothécaire assuré par la SCHL disposaient :
 - d'un avoir propre foncier moyen de 46 % (soit sensiblement le même taux qu'à l'exercice précédent).
- Pour les prêts de type propriétaire-occupant assurés à l'unité au cours du premier trimestre :
 - le rapport d'amortissement brut de la dette (ABD) moyen était de 25,5 %;
 - le pointage de crédit moyen s'établissait à 748.
- Cet ABD et ce pointage de crédit moyens sont des indicateurs de la solide capacité des emprunteurs ayant contracté un prêt hypothécaire assuré par la SCHL à gérer leurs obligations financières.

La SCHL applique des pratiques prudentes de gestion des risques

- La SCHL soumet périodiquement ses activités d'assurance prêt hypothécaire à un exercice de simulation de crise.
- Le capital de la SCHL offre un coussin contre les pertes éventuelles, ce qui permet de réduire les risques associés aux marchés de l'habitation pour les contribuables canadiens et favorise la stabilité à long terme du système financier.
- Au 30 juin 2015, le capital de la SCHL correspondait à plus de trois fois (337 %) le minimum requis des assureurs hypothécaires par le BSIF.

- La SCHL continuera :
 - de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière;
 - de gérer ses risques de façon appropriée en tenant dûment compte des risques de pertes;
 - de fournir des données, un savoir-faire et des analyses d'avant-garde dans le secteur.